



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service des Procédures Environnementales et Utilité Publique

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC **PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**portant sur la demande de création de la zone d'aménagement concerté
Bègles Garonne sur la commune de Bègles**

En application de l'article L.123-19 du Code de l'environnement, il sera procédé à une consultation du public par voie électronique **du lundi 8 septembre 2025 au mardi 7 octobre 2025 à 17h00 inclus** concernant le projet de création de ZAC Bègles Garonne, déposé par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique sur la commune de Bègles.

La consultation est organisée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Gironde, 2 rue Jules Ferry – 33000 Bordeaux. Toute information sur cette consultation peut être adressée par mail à Monsieur Cédric Diener : spe2@gironde.gouv.fr.

Le responsable du projet est l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique – 140, rue des Terres de Borde – CS 41717 – 33081 Bordeaux. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Franck Faucheux par mail : franck.faucheux@bordeaux-euratlantique.fr.

Le dossier de demande de création de ZAC accompagné de l'étude d'impact, de l'avis de l'autorité environnementale et du mémoire en réponse du pétitionnaire, ainsi que des avis émis sur le projet seront consultables sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/projet-urbain-begles-garonne>.

Les intéressés pourront en prendre connaissance et faire part de leurs observations sur le registre numérique ou à l'adresse mail suivante : projet-urbain-begles-garonne@mail.registre-numerique.fr. De plus, un accès gratuit au dossier est garanti par un ou plusieurs postes informatiques dans les points France Service du département.

Toute observation transmise avant le début et après la clôture de la participation du public ne pourra pas être prise en considération.

Toute personne pourra demander à consulter le dossier sur support papier sur rendez-vous. Cette demande devra être présentée au plus tard, le jeudi 2 octobre 2025 à l'adresse suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr. Les documents seront mis à la disposition du demandeur sur le créneau de rendez-vous fixé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service des procédures environnementales et utilité publique – cité administrative, 2 rue Jules Ferry 33000 Bordeaux.

À la fin de la participation du public, une synthèse des observations sera rédigée et permettra la prise en considération des observations avant décision. Cette synthèse sera consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde : www.gironde.gouv.fr, rubriques « Publications », « Publications-legales », « Enquetes-publiques-consultations-du-public-declarations-d-intention-decisions-examen-cas-par-cas », « Enquete-publique-Consultation-du-public-2025 ».

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur la demande création de la ZAC Bègles Garonne, sollicitée par l'établissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique, sur la commune de Bègles.